

Elevage bovin : aide aux veaux sous la mère et aux veaux bio 2024



© 2025 Les Echos Publishing

Le montant de l'aide aux veaux sous la mère (IGP, label rouge) et aux veaux issus de l'agriculture biologique est fixé à 62,45 € par animal éligible pour la campagne 2024 (65,67 € en 2023).

Rappelons que l'aide spécifique aux veaux sous la mère et aux veaux issus de l'agriculture biologique commercialisés via une organisation de producteurs n'existe plus désormais.

Rappel : pour 2024, le montant de l'aide aux bovins de plus de 16 mois a été fixé à 105 € par unité de gros bétail (UGB) pour le montant unitaire supérieur et à 57,50 € par UGB pour le montant de base.

Et rappelons aussi que les demandes pour bénéficier des aides bovines (aide aux bovins de plus de 16 mois, aides aux veaux sous la mère et aux veaux bio) au titre de la campagne 2025 doivent être formulées le 15 mai 2025 au plus tard sur [Telepac](#).

[Arrêté du 24 mars 2025, JO du 28](#)

© 2025 Les Echos Publishing